

Commerce : près de 3 000 faillites... et des ardoises lourdes !

■ Près de 35% des faillites qui ont eu lieu en 2019 concernent des commerçants ■ Les faillites de gros opérateurs entraînent les petits dans un effet domino avec des dizaines de millions de DH de dettes.
■ Ces derniers préfèrent désormais un chiffre d'affaires sain deux ou trois fois moins important qu'un courant d'affaires risqué.

En 2019, les commerçants de gros, évoluant dans un secteur discret et tacite, se sont invités malgré eux au devant de la scène. Et pour cause, plusieurs affaires d'escroquerie avec des méthodes peu classiques et de faillites de gros opérateurs ayant emporté dans leurs mésaventures les petits ont éclaté. Les montants en jeu sont conséquents. Rien que pour une affaire récente, dont l'instigateur a été mis hors d'état de nuire en janvier, des sources officielles ont évoqué au lendemain de l'arrestation du mis en cause quelque 30 MDH. Et le modus operandi est novateur ! Des méthodes peu orthodoxes ont été utilisées pour s'emparer de sommes d'argent en achetant des biens en gros pour les revendre en contrepartie de lettres de change, en recevant des sommes de la part des grossistes et de vendeurs de détail pour importer des biens de l'étranger en vue de les revendre sur le marché national, ou en gérant des opérations d'épargne collectives



au profit des commerçants.

En dehors de ces cas d'arnaque flagrante avec préméditation, si l'on ose dire, la majorité des cas récents

ayant eu lieu dans les fiefs du commerce de gros, à Korea, Derb Omar, Derb Ghallef, ou Garage Allal, consiste en des faillites de gros opérateurs qui bénéficiaient d'un capital confiance de la part de tous les marchés de gros où ils géraient leurs opérations. En raison de ce crédit dont ils étaient sujets, les fournisseurs ne pouvaient en aucun cas leur demander des garanties sur les marchandises livrées, ou leur exiger le paiement cash (voir encadré 2). Des sources bien renseignées du secteur à Casablanca affirment que plus d'une trentaine de cas ont été enregistrés en 2019. Pour un seul grand commerçant d'articles ménagers, l'ardoise laissée à de petits commerçants se monte à plus de 14 MDH. Les déconvenues de gros opérateurs entraînent les petits dans un effet domino avec des dizaines de millions de DH de dettes. Un autre, moins connu, s'est évaporé

RIEN QUE POUR UNE AFFAIRE RÉCENTE, DONT L'INSTIGATEUR A ÉTÉ MIS HORS D'ÉTAT DE NUIRE EN JANVIER, DES SOURCES OFFICIELLES ONT ÉVOQUÉ AU LENDEMAIN DE L'ARRESTATION DU MIS EN CAUSE QUELQUE 30 MDH. ET LE MODUS OPERANDI EST NOVATEUR !

dans la nature, laissant derrière lui un passif de 8 MDH en effets de commerce et chèques sans provision aux opérateurs d'équipements électroménagers. Un troisième, dans le commerce de gros des épices, après avoir résisté à la faillite, a disparu sans honorer sa dette de plus de 5 MDH. Les commerçants sondés évoquent d'autres affaires avec des montants moins importants mais plus nombreuses.

De façon plus générale, sur les 8 439 faillites recensées en 2019, près de 3 000 ont concerné des commerçants. Rapporté à l'ensemble, le commerce concédé, selon les chiffres de l'assureur crédit Euler Hermès, la plus grande quotité des disparitions d'entreprises avec environ 35%.

Pour ces différents cas de faillite, organisée ou en raison de difficultés financières sérieuses qui débouchent sur la cessation de paiement, les

Les affaires en décélération en 2019 !

Selon le HCP, les ventes du secteur du commerce de gros sur le marché local auraient connu, en 2019, une baisse selon 35% des grossistes, sondés dans le cadre de l'enquête du HCP, et une hausse selon 15 % d'entre eux. Cette évolution serait principalement attribuable, d'une part, à la baisse des ventes enregistrée dans «Autres commerces de gros spécialisés» et le «Commerce de gros de produits alimentaires et de boissons», et, d'autre part, à la hausse des ventes enregistrée dans le «Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication».

Selon 88% des chefs d'entreprises, l'emploi aurait connu une stabilité. Les stocks de marchandises se seraient situés à un niveau normal selon 75% des grossistes et inférieur à la normale selon 16%. La tendance observée des prix de vente aurait affiché une augmentation selon 23% des chefs d'entreprises, et une baisse selon 9% d'entre eux ■

opérateurs deviennent très méticuleux dans le choix de leurs relations d'affaires.

Un grand commerçant affilié à la Chambre d'industrie et de commerce et de services de Casablanca schématise la situation. «*Quand le chiffre d'affaires fond de plus des trois quarts, quand la concurrence bat son plein dans des secteurs jadis quasi monopolistiques ; et quand le même bien est proposé chez un nouvel entrant à deux fois moins son prix, et que les marges s'effondrent, ces cas de faillites se comprennent et sont rapidement mis dans leur cadre économique*», explique-t-il. Pour lui, dans la plupart des cas, cela n'a rien à voir avec des escroqueries préparées et organisées.

Le secteur face à une crise sérieuse de liquidités

De plus, consciente des difficultés que rencontrent les opérateurs du secteur, les banques serrent la vis et se montrent, elles aussi, plus prudentes. D'après les derniers chiffres de Bank Al-Maghrib (arrêtés à fin décembre 2019), les crédits de trésorerie aux commerçants, réparateurs automobiles et vendeurs d'articles domestiques ont marqué une légère hausse

de 3% à 40 milliards de DH contre 37 milliards en 2018. En réduisant la voilure de leur exposition, les banques sont dans leur plein droit, étant donné la montée des impayés de plusieurs grossistes. A fin 2019, les créances en souffrance sont en hausse de 6% à environ 70 milliards de DH.

C'est dire qu'en dehors de ces affaires aux allures criminelles, la multiplication de cas de faillites dans le commerce de gros est, en quelque sorte, symptomatique d'un contexte plus général de ralentissement et de

marasme que vivent plusieurs commerçants.

Quoi qu'il en soit, les commerçants s'accordent à dire que la crise de liquidité est le principal obstacle qui empêche le marché de faire du chiffre d'affaires sain et durable. Pour eux, les difficultés que connaissent les grossistes poussent les opérateurs à plus de prudence quant à leurs engagements pris et le niveau du crédit fournisseurs accordé. Et, bien entendu, les modalités de paiement. Auparavant, les effets de commerce étaient le moyen le plus utilisé entre com-

merçants. Aujourd'hui, la lettre de change normalisée (LCN), ou traite, n'a plus droit de cité. Par conséquent, la hausse du risque chez les partenaires qui font face à de sérieux problèmes de trésorerie oblige les fournisseurs à faire moins de chiffre. Le membre de la Chambre de commerce, d'industrie et de services de Casablanca confirme que les opérateurs du marché préfèrent désormais sécuriser un chiffre modeste mais sain au lieu de faire des records de ventes avec des grossistes aux paiements pas sûrs ■

NAOUFEL DARIF

Les commerçants de gros, nouveaux adeptes du «chiffre d'affaires sain»

Devant un marché en berne et des cas d'escroquerie ayant mis à nu un secteur qui regorge d'opérateurs peu orthodoxes, les commerçants de gros y vont avec beaucoup de réserves dans leurs affaires quotidiennes. Pour plusieurs marchands sondés, la règle est de ne vendre qu'aux clients qui paient cash. Les chèques, à la rigueur, sont acceptés de relations d'affaires très anciennes et, encore, que pour de petits montants. De plus, au lieu de faire la course au chiffre d'affaires, les commerçants, à l'unanimité, semblent préférer faire un courant d'affaires effectivement encaissé, deux ou trois fois moindre qu'un chiffre d'affaires chez les clients et dont les chances d'encaissement sont parfois corrompues. En agissant de la sorte, le commerce de gros devient, malgré lui, un secteur de plus qui fonctionne avec la notion du chiffre d'affaires «sain» ■